



MRC DU HAUT-RICHELIEU
Séance extraordinaire

Mardi, le 30 juin 2020
16 h 30
Ordre du jour

AVIS : En vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, la séance est enregistrée et tenue sans la présence du public. Les élus y participent par téléphone, visioconférence ou physiquement. Ces dispositions exceptionnelles tiennent compte de la pandémie causée par la COVID-19.

16 h 30 Ouverture de la séance et constat que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal.

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts.

1.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

1.1 Adoption du règlement 563 modifiant le règlement 221 relatif aux modalités et conditions administratives et financières du service municipal d'élimination des déchets.

1.2 Adoption du règlement 564 modifiant le règlement 222 relatif aux modalités et conditions administratives et financières du service municipal d'enlèvement des déchets.

2.0 URBANISME

2.1 Schéma d'aménagement et de développement

2.1.1 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement 565 visant l'abrogation du règlement de contrôle intérimaire 533 et adoption du projet de règlement.

3.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.1 Demande de décret visant à exclure le lot 3 641 582 de la zone agricole permanente.

3.2 CEHR (NexDev) : Nouvelle gouvernance et rescision des résolutions 15451-19 du 13 février 2019, 15694-19 du 27 novembre 2019 et 15741-19 du 11 décembre 2019.

3.3 PAU PME : Suivi de dossiers.

4.0 VARIA

4.1 Tout autre sujet pourra être discuté si tous les membres sont présents.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

N.B. Prochaine séance ordinaire des membres du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu le mercredi 8 juillet 2020.